AFRICA NEWS REPORT

AFRICA REGIONAL SERVICES – AMBASSADE DES ETATS-UNIS
14, boulevard Haussmann 75009 PARIS
TEL: 01.43.12.48.61 – FAX: 01.43.12.46.57
http://usembassy.state.gov/paris-ars/wwwhpres.html

VERSION FRANÇAISE

Numéro 925 18 septembre 2006

UNE NOUVELLE DIRECTRICE ADJOINTE ET UN NOUVEL INFORMATION ASSISTANT A AFRICA REGIONAL SERVICES, PARIS

Deux nouveaux collègues ont rejoint Africa Regional Services cet été. **Mme Linda Cowher** a pris ses fonctions de directrice adjointe en août et **M. Pascal Sim** est depuis septembre le nouvel Information Assistant en charge de l'Africa News Report.

Nous espérons que vous apprécierez cette version électronique de l'Africa News Report. Nous restons à votre entière disposition pour toute information dont vous auriez besoin concernant nos services.

Sincères salutations,

L'équipe d'Africa Regional Services

SOMMAIRE Page

La campagne de vaccination contre la poliomyélite en Afrique de l'Est
(La vaccination de millions d'enfants dans les zones frontalières de l'Ethiopie, du Kenya et de la Somalie) 3

Les États-Unis exhortent le Soudan à accepter une force de l'ONU
(La séance de travail du Conseil de sécurité de l'ONU) 4

Les femmes contribuent aux changements dans le monde entier, dit Mme Hughes
(Discours de la sous-secrétaire d'État à la diplomatie publique et aux affaires publiques) 5

Mme Frazer défend l'Accord de paix au Darfour
(Elle déplore l'offensive du gouvernement soudanais). 6

La Société du compte du millénaire adopte deux critères supplémentaires
(Ils ont trait à l'environnement et à l'accession à la propriété foncière.) 7

La réforme du FMI vise à rendre l'organisation multilatérale plus équitable
(Selon un économiste, il s'agirait de donner plus de pouvoir aux marchés émergents.) 8

Des célébrités américaines plaident la cause du Darfour
(L'acteur George Clooney et le prix Nobel de la paix Elie Wiesel s'adressent au Conseil de sécurité de l'ONU.) 10

Texte - Résumé analytique du Rapport 2006 sur la liberté de religion dans le monde
(Les É.-U. cherchent à promouvoir la liberté de religion et de conscience partout dans le monde.) 12

11/09/2006

La campagne de vaccination contre la poliomyélite en Afrique de l'Est

(La vaccination de millions d'enfants dans les zones frontalières de l'Ethiopie, du Kenya et de la Somalie)

Par Cheryl Pellerin
Rédactrice du « Washington File »

Washington - L'Ethiopie, le Kenya et la Somalie vaccinent simultanément des millions d'enfants âgés de moins de cinq ans pendant la période allant du 9 au 12 septembre. Il s'agit là de la plus grande campagne de vaccination organisée en Afrique de l'Est dans le cadre de l'Initiative d'éradication de la poliomyélite, à laquelle participent les Etats intéressés, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'association Rotary International, le Centre d'épidémiologie des Etats-Unis et l'UNICEF, indique le communiqué de presse que l'OMS a diffusé à ce sujet le 8 septembre.

En Ethiopie, il est prévu d'administrer un vaccin oral contre la poliomyélite à quelque 957.000 enfants dans les régions somalies et afars situées le long de la Somalie et de certaines parties du Kenya. En Somalie, 1,7 million d'enfants doivent être vaccinés, notamment dans les régions situées près de l'Ethiopie et du Kenya. Dans le nord de ce dernier pays, 240.000 enfants doivent bénéficier de cette campagne de vaccination.

Le Groupe technique consultatif de la Corne de l'Afrique, qui s'est réuni en Ethiopie en août, a souligné à cette occasion que la lutte contre la poliomyélite avait atteint un stade décisif.

La plupart des pays oeuvrent de concert pour faciliter la tâche des vaccinateurs et pour mobiliser les services compétents de l'administration centrale, les collectivités locales, les ménages et les donateurs étrangers.

Alors qu'aucun cas de poliomyélite n'avait pas été signalé en Somalie pendant près de trois ans, un virus provenant du Yémen s'y est répandu en 2005. Depuis lors, on a recensé 215 cas confirmés dans 14 des 19 régions du pays.

Depuis que le virus de la poliomyélite a refait son apparition en décembre 2004, l'Ethiopie a signalé 37 cas dans 4 de ces 11 régions.

Les zones plus touchées se trouvent de part et d'autre de la frontière somalo-éthiopienne et dans les régions du nord et du centre de la Somalie. Quant au Kenya, la poliomyélite semble y être tout à fait éradiquée depuis 22 ans.

Dans le cadre de la campagne synchronisée de vaccination, des vaccinateurs et des agents de mobilisation sociale sont envoyés dans des endroits stratégiques des 3 pays. Des équipes sur le terrain veillent à ce que chaque enfant soit vacciné en faisant du porte à porte dans les villes et villages et dans des régions reculées.

La situation complexe et instable, exacerbée par la sécheresse et les inondations en Somalie et par de fortes pluies en Ethiopie, ne cesse d'entraver les campagnes de vaccination contre la poliomyélite. Le personnel étranger et national a également des difficultés à accéder aux zones en proie à un conflit pour y superviser le personnel local.

Trois campagnes synchronisées de vaccination sont prévues pour 2006 (en septembre, en novembre et en décembre) dans la Corne de l'Afrique si on dispose des fonds nécessaires à cet effet. En effet, il manque selon l'OMS 50 millions de dollars pour financer les activités prévues jusqu'à la fin de 2006.

La coalition qui œuvre en faveur de l'éradication de la poliomyélite regroupe les pouvoirs publics des pays intéressés, des fondations, des banques de développement, des Etats bailleurs de fonds, la Commission européenne, des organisations humanitaires non gouvernementales et des entreprises du secteur privé.

Des bénévoles des pays en développement jouent également un rôle essentiel. Vingt millions d'entre eux ont participé à de grandes campagnes de vaccination.

(Les articles du «Washington File» sont diffusés par le Bureau des programmes d'information internationale du département d'Etat. Site Internet: http://usinfo.state.gov/fr/)

12/09/2006

Les États-Unis exhortent le Soudan à accepter une force de l'ONU

(La séance de travail du Conseil de sécurité de l'ONU)

Par Judy Aïta
Correspondante du « Washington File » à l'ONU

New York (Nations unies) - Les États-Unis ont demandé au Soudan, le 11 septembre, de collaborer avec le Conseil de sécurité de l'ONU en vue de venir en aide à la population du Darfour.

Un haut responsable de la mission des États-Unis auprès de l'ONU, M. William Brencick, a déclaré que les États-Unis allaient soumettre un projet de déclaration présidentielle afin de « permettre au Conseil de sécurité de parler d'une seule voix forte et claire au nom de la communauté internationale et pour dire au gouvernement d'unité nationale qu'il lui fallait coopérer car la situation au Darfour ne pouvait pas durer ».

Le Conseil de sécurité s'est réuni pour la seconde fois en dix jours à propos du Soudan afin de mettre fin à l'impasse relative au déploiement de 20.000 casques bleus chargés de prendre la relève de la mission de l'Union africaine au Darfour. Le gouvernement soudanais n'était représenté à cette réunion que par le chargé d'affaires de sa mission auprès de l'ONU.

Le 31 août, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1706 et prié le secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, de préparer le déploiement rapide de la Mission des Nations unies au Soudan. Toutefois, le Soudan est opposé à toute participation de l'ONU au maintien de la paix au Darfour et a menacé d'expulser les soldats de l'Union africaine avant la fin de septembre.

M. Brencick a mis en doute les déclarations du Soudan selon lesquelles ce pays était disposé à dialoguer avec l'ONU. Le chargé d'affaires soudanais, a-t-il dit, n'a pas déclaré que son pays consentait au déploiement des forces de l'ONU.

« Combien de personnes faut-il pour décrire l'horreur de la situation au Darfour ou dans quelle mesure la situation doit-elle empirer pour que le gouvernement d'unité nationale comprenne ce qu'on lui demande ? L'adoption de la résolution 1706 constitue un premier pas. Le second pas, qui est plus important, consiste à l'appliquer. »

Le représentant des États-Unis a souligné que la communauté internationale devait apporter un soutien à l'Union africaine et aux soldats qu'elle avait envoyés au Darfour pour y assurer le maintien de la paix. « Si le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine décide de proroger le mandant de la MUAS (Mission de l'Union africaine au Soudan) jusqu'à la fin de l'année, tout le monde, y compris le gouvernement d'unité nationale, doit faire tout son possible pour lui apporter un soutien. Cela comprend l'application immédiate de la résolution 1706 qui prévoit l'apport d'une aide importante à la MUAS. »

Pour sa part, le secrétaire général a déclaré que la situation au Darfour était à un point critique qui exigeait l'action urgente du Conseil de sécurité. Cela fait deux ans, a-t-il dit, que celui-ci cherche à mettre un terme aux hostilités et à améliorer la situation. « Et pourtant, une fois de plus, nous nous trouvons au bord d'une nouvelle calamité. Je vous demande instamment (...) de vous montrer à la hauteur. »

M. Annan a également demandé aux gouvernements et aux dirigeants des pays africains et d'autres pays de faire pression sur le Soudan pour qu'il consente au déploiement de la force de l'ONU.

Il a fait état d'informations sur la reprise des hostilités entre les diverses factions dans le nord du Darfour, qui non seulement étaient contraires à l'accord de paix, mais aussi causaient des souffrances encore plus grandes à une population qui avait déjà tant souffert.

À cause de ces hostilités, les travailleurs humanitaires ont des difficultés à apporter une aide et ils sont eux-mêmes la cible d'actes de violence. Douze d'entre eux sont morts pendant ces deux derniers mois, soit plus que pendant les deux dernières années.

« Tant que la sécurité ne sera pas meilleure, nous risquons de devoir réduire considérablement la distribution de l'aide humanitaire dont la population a tant besoin, a fait remarquer M. Annan. Pouvons-nous honnêtement condamner les habitants du Darfour à un tel sort ? La communauté internationale, qui n'a pas fait grand chose pour les Rwandais alors qu'ils en avaient

besoin, peut-elle se contenter d'observer l'aggravation de cette tragédie? »

Après avoir rappelé que l'Assemblée générale de l'ONU avait accepté le principe de la responsabilité de la communauté internationale en ce qui concerne la protection de la population civile contre les actes de violence et les violations des droits de l'homme, le secrétaire général a dit : « On tire les leçons ou on n'en tient pas compte ; on respecte les principes ou on les dédaigne. Ce n'est plus le moment de prendre des demi-mesures ou de continuer à discuter. »

(Les articles du «Washington File» sont diffusés par le Bureau des programmes d'information internationale du département d'Etat. Site Internet: http://usinfo.state.gov/fr/)

13/09/2006

Les femmes contribuent aux changements dans le monde entier, dit Mme Hughes

(Discours de la sous-secrétaire d'État à la diplomatie publique et aux affaires publiques) (900)

Par Carolee Walker
Rédactrice du Washington File

Washington - Lorsque les femmes ont accès à l'enseignement, au crédit et aux soins médicaux, elles améliorent non seulement le bien-être de leur famille, mais aussi la stabilité de leur pays, a déclaré la sous-secrétaire d'État à la diplomatie publique et aux affaires publiques, Mme Karen Hughes, lors d'une conférence sur les femmes qui s'est tenue le 29 août à Honolulu.

« Lorsqu'on instruit une femme, elle transmet ses connaissances à sa famille, a-t-elle fait remarquer. Donnez à une femme un petit prêt pour qu'elle monte une petite entreprise chez elle et elle achètera avec ses bénéfices des chaussures, du lait et des livres pour ses enfants. »

Au Moyen-Orient, où les deux tiers des quelque 70 millions d'analphabètes sont de sexe féminin, les programmes d'enseignement financés par les États-Unis permettent d'enseigner à lire et à écrire et également à transmettre des connaissances pratiques telles qu'une meilleure alimentation pour les enfants.

« Je me souviendrai toujours, a dit Mme Hughes, de ma rencontre avec des femmes qui suivaient un programme d'alphabétisation au Maroc : elles m'ont fait part de leur fierté de pouvoir aller au marché et à la poste, d'être capables de lire toutes seules et de pouvoir pour la première fois aider leurs enfants à faire leurs devoirs. »

Au Maroc, a-t-elle précisé, un nouveau code de la famille prescrit l'égalité entre les hommes et les femmes et fixe l'âge légal auquel les filles peuvent se marier à 18 ans au lieu de 15 auparavant.

Un des grands objectifs de l'Initiative du président Bush en faveur de l'enseignement en Afrique, a-t-elle dit, est de scolariser un plus grand nombre de filles. Grâce au programme de bourses d'études pour les filles administré par les ambassadeurs, les États-Unis comptent offrir 550.000 bourses à des filles dans l'enseignement primaire et secondaire. À ce jour, les ambassadeurs ont distribué à de jeunes Africaines de 40 pays 180.000 bourses destinées à couvrir les frais de scolarité ainsi que l'achat de livres, d'uniformes et d'autres fournitures essentielles.

En Irak, le taux de scolarisation des jeunes Irakiennes augmente tous les ans depuis la chute de Saddam Hussein ; en 2004, environ 35 % des filles en âge d'aller à l'école étaient scolarisées. Mme Hughes a indiqué que des Irakiennes lui avaient dit qu'elles souhaitaient la réussite d'un Irak uni, pacifique et libre. « Les femmes prennent de grands risques pour contribuer à cette réussite. »

Chaque année supplémentaire de scolarisation d'une fille a pour effet de réduire le taux de mortalité de ses enfants de 8 %, a fait remarquer Mme Hughes en ajoutant que les femmes instruites étaient trois fois plus susceptibles de se protéger contre le virus du sida.

« Au cours de mes voyages à travers le monde, a-t-elle dit, j'ai observé que les femmes étaient de plus en plus des agents de changement, des médiatrices en faveur de la paix et de la réconciliation et des championnes de l'enseignement et de la santé. »

Une nouvelle génération de dirigeantes sont élues et apportent de nouvelles idées dans l'administration publique, ce qui permet aux femmes d'avoir une plus grande influence en dehors de leur foyer.

Par exemple, la première femme à être élue aux fonctions de chancelier de l'Allemagne, Mme Angela Merkel, est une ancienne physicienne. Avant d'être élue à la présidence du Liberia, Mme Ellen Johnson-Sirleaf a occupé les fonctions d'économiste et de banquière. De nos jours, les enfants vont de nouveau à l'école au Liberia, pays qui était autrefois l'un des pires lieux pour les femmes et où près d'un enfant sur dix était recruté dans les milices.

La présidente du Chili, Mme Michelle Bachelet, dont le père qui était général a été torturé et est mort en prison, est une ancienne victime de la haine qui a consacré sa vie à transformer ce sentiment en compréhension et en tolérance.

« L'aptitude des femmes à surmonter la haine et la violence par l'espoir et l'amour est exactement ce dont le monde a besoin à l'heure actuelle, alors que les terroristes cherchent à exploiter les divergences et les griefs d'ordre politique qui remontent parfois à des siècles pour atteindre leurs fins par la violence, au détriment de nous tous qui voulons un avenir empreint de paix et d'espoir pour nos enfants », a affirmé Mme Hughes.

À l'heure actuelle au Rwanda, 39 % des parlementaires et 40 % des ministres sont des femmes. « Après le génocide de 1994, au cours duquel 800.000 Rwandais ont perdu la vie, a-t-elle dit, les Rwandaises ont encouragé la réconciliation dans le pays et apporté un soutien actif à l'amélioration de l'alphabétisation des femmes et de leur accès au crédit. »

Les mères, les sœurs, les épouses et les filles ont, selon elle, un rôle essentiel à jouer en vue de la réalisation de progrès en matière de liberté, de possibilités économiques, d'enseignement et de soins médicaux, ainsi qu'en vue de l'isolement des extrémistes pratiquant la violence et de l'ébranlement de leur idéologie de haine et de terreur.

« Nous avons beaucoup de progrès à célébrer, alors que les femmes dans le monde entier créent des possibilités pour elles-mêmes, pour leur famille, pour leur localité et pour leur pays », a-t-elle indiqué.

(Les articles du «Washington File» sont diffusés par le Bureau des programmes d'information internationale du département d'Etat. Site Internet: http://usinfo.state.gov/fr/)

14/09/2006

Mme Frazer défend l'Accord de paix au Darfour

(Elle déplore l'offensive du gouvernement soudanais.)

Par Jim Fisher-Thompson
Rédacteur du Washington File

Washington - La secrétaire d'État adjointe aux affaires africaines, Mme Jendayi Frazer, a vigoureusement défendu l'Accord de paix au Darfour contre ses détracteurs qui affirment qu'il n'est qu'une tentative diplomatique impuissante à stopper le génocide qui a fait plus de 200.000 victimes depuis qu'une rébellion s'est déclenchée dans cette province du Soudan il y a plus de deux ans.

Cette violence, perpétrée essentiellement par des milices appelées Djandjawids et qui sont soutenues par le gouvernement de Khartoum, a été qualifiée de génocide par le gouvernement des Etats-Unis. Elle continue malgré un cessez-le-feu accepté par toutes les parties il y a deux ans.

L'Accord de paix, signé par des représentants du gouvernement soudanais et des principales factions rebelles le 5 mai 2006 à Abuja (Nigeria), est le résultat de plus de six mois de pourparlers visant à mettre fin à la violence qui a également déplacé plus de 2 millions d'habitants du Darfour.

Le gouvernement soudanais, dirigé par le président Omar El Béchir, a récemment organisé une offensive dans le nord du Darfour contre les bastions des rebelles qui n'ont pas signé l'accord de paix. Certains observateurs affirment qu'il s'agit d'une excuse invoquée par le gouvernement de Khartoum pour continuer sa campagne de dépopulation d'une province potentiellement riche en ressources naturelles.

Le 12 septembre, lors d'une conférence sur la politique des États-Unis au Soudan organisée par la National Defense University, Mme Frazer a déclaré : « Certains, dans notre pays, ont affirmé, de façon irresponsable à mon avis, que l'Accord de paix était un mauvais document. Je suis d'avis

au contraire que c'est un bon accord qui est équitable pour toutes les parties impliquées.

« De plus, a-t-elle ajouté, il crée un mécanisme par lequel les rebelles eux-mêmes et les factions non signataires peuvent négocier avec le gouvernement soudanais pour atteindre leurs objectifs par des moyens politiques au lieu de tuer des civils innocents et d'attaquer le personnel humanitaire et les forces de l'Union africaine qui sont sur le terrain uniquement pour sauver des vies et protéger la population. »

John Prendergast, responsable des programmes relatifs au Soudan au sein de l'International Crisis Group dont le siège est à Bruxelles (Belgique), a déclaré qu'il était convaincu que le président Béchir utilisait l'Accord de paix comme excuse pour monter une campagne militaire au Darfour. « Béchir peut agir en toute impunité », a-t-il ajouté, parce que l'Accord de paix ne prévoit aucune mesure de surveillance par des forces externes, par exemple des Nations unies. Il en conclut que l'Accord est mauvais.

Le président El Béchir considère que l'Accord de paix autorise des opérations de ses forces de sécurité au Darfour, y compris une offensive contre les factions de la province qui ne l'ont pas signé. En conséquence, selon lui, les appels lancés par les États-Unis et le Conseil de sécurité de l'ONU en faveur du remplacement de la force de maintien de la paix de l'Union africaine au Darfour par 12.000 nouveaux soldats sont superflus et contraires à l'esprit de l'Accord de paix.

Mme Frazer a affirmé que le président El Béchir faisait preuve de mauvaise foi. « Nous sommes d'avis que l'offensive menée par le gouvernement soudanais constitue une violation des clauses de l'Accord de paix » ainsi que de l'accord de cessez-le-feu précédent.

Non contents d'insister sur le déploiement de casques bleus au Darfour, a ajouté Mme Frazer, les États-Unis « vont continuer d'œuvrer sur le front politique avec les non-signataires afin de les faire changer d'avis, parce que le gouvernement soudanais les utilise comme prétexte pour lancer une nouvelle offensive au Darfour ».

Mme Frazer a ensuite rappelé les propos du président Bush : « (...) il n'y a aucune solution militaire à la crise du Darfour et nous devons renforcer le mandat de la Mission des Nations unies au Soudan de façon qu'elle puisse protéger les innocents ».

Elle a ajouté que la secrétaire d'État, Mme Condoleezza Rice, s'était récemment entretenue avec le ministre soudanais des affaires étrangères et lui avait clairement laissé entendre qu'il n'y avait « aucune possibilité d'améliorer les relations bilatérales avec les États-Unis tant que la tuerie continuerait au Darfour ».

(Les articles du «Washington File» sont diffusés par le Bureau des programmes d'information internationale du département d'Etat. Site Internet: http://usinfo.state.gov/fr/)

14/09/2006

La Société du compte du millénaire adopte deux critères supplémentaires

(Ils ont trait à l'environnement et à l'accession à la propriété foncière.)

Par Kathryn McConnell
Rédactrice du Washington File

Washington - La Société du compte du millénaire (Millenium Challenge Corporation ou MCC) a décidé d'ajouter deux nouveaux critères aux seize critères qu'elle applique pour déterminer si un pays donné peut prétendre à son aide financière.

Ces deux critères ont trait aux mesures prises par un pays candidat en vue de protéger l'environnement et de faciliter l'accession des pauvres à la propriété foncière, indique le communiqué de presse que cet organisme fédéral créé en 2004 a diffusé le 11 septembre.

Ils serviront tout d'abord à donner au conseil d'administration de la MCC seulement des informations supplémentaires pour la sélection des pays pouvant bénéficier d'une aide financière du Compte du millénaire pendant l'année budgétaire 2007 (qui commencera le 1er octobre 2006), a précisé le porte-parole de la MCC, M. Sam Stratman.

Selon Mme Sherri Kraham, qui a contribué à l'élaboration de ces critères, ce n'est qu'à partir de l'année budgétaire 2008 qu'ils seront réellement appliqués, après que les pays candidats auront eu la possibilité de se familiariser avec eux.

Avant leur élaboration, la MCC a consulté des organisations non gouvernementales, des universités et des spécialistes. Parmi les organisations non gouvernementales qui ont offert des recommandations figurent l'association Nature Conservancy, le Fonds mondial de la nature et le World Resources Institute.

Un grand nombre de mesures que les pays peuvent prendre en vue de protéger l'environnement consistent en des solutions qui exigent peu d'argent et qui sont destinées à faire face aux problèmes maintenant une partie de la population dans la pauvreté et contribuant à la mortalité infantile.

Environ 80 % des décès d'enfants âgés de moins de quatre ans sont dus à un environnement malsain. Mme Kraham a cité à ce titre les maladies causées par la consommation d'eau polluée et les troubles respiratoires liés à la mauvaise qualité de l'air ambiant des locaux.

Une mesure dans ce domaine qui permettrait à un plus grand nombre de ménages d'avoir accès à l'eau potable serait de les aider à payer les droits de raccordement au réseau d'alimentation en eau au lieu de subventionner l'alimentation en eau pour toute la population.

Les pouvoirs publics pourraient aussi donner aux collectivités locales plus d'informations sur ce qu'il convient de faire pour ventiler un local, en particulier les habitations où les résidents se servent de combustibles fossiles pour le chauffage et la cuisine.

En ce qui concerne la propriété foncière, les pouvoirs publics peuvent améliorer leur politique en la matière en supprimant les obstacles administratifs et réglementaires qui empêchent certaines personnes, en particulier les femmes et les personnes désavantagées, d'acquérir ou de louer des terres.

« L'expérience montre que les propriétaires fonciers, en particulier les agriculteurs, sont plus susceptibles de faire des investissements à long terme et de renoncer aux pratiques destructrices telles que le déboisement et l'agriculture sur brûlis », souligne le directeur général de la MCC, M. John Danilovich, dans le communiqué.

La MCC se fonde sur le principe selon lequel l'aide à l'étranger est le plus efficace lorsqu'elle renforce la bonne gouvernance, la croissance économique et les investissements dans le domaine social, notamment dans les secteurs de l'enseignement et de la santé.

Le conseil d'administration de la MCC a à sa tête la secrétaire d'Etat, Mme Condoleezza Rice, et se compose du ministre des finances, M. Henry Paulson, de la représentante des Etats-Unis pour le commerce extérieur, Mme Susan Schwab, du directeur de l'Agence des Etats-Unis pour le développement international, M. Randall Tobias, du directeur général de la MCC, M. Danilovich, et de deux spécialistes du secteur privé, Mme Christine Todd Whitman et M. Kenneth Hackett.

Pour l'année budgétaire 2007, les pays candidats doivent avoir soit un revenu par habitant inférieur à 1.675 dollars pour faire partie de la catégorie à faible revenu, soit un revenu par habitant se situant entre 1.675 dollars et 3.465 dollars pour faire partie de la catégorie à revenu intermédiaire tranche inférieure. En outre, ils ne doivent pas faire l'objet de restrictions pour ce qui est de l'aide des Etats-Unis.

(Les articles du «Washington File» sont diffusés par le Bureau des programmes d'information internationale du département d'Etat. Site Internet: http://usinfo.state.gov/fr/)

15/09/2006

La réforme du FMI vise à rendre l'organisation multilatérale plus équitable

(Selon un économiste, il s'agirait de donner plus de pouvoir aux marchés émergents.) (1050)

Par Andrzej Zwaniecki
Rédacteur du Washington File

(Cet article est le premier d'une série sur la réforme du FMI.)

Washington - Les réformes de la gouvernance du Fonds monétaire international (FMI) visant à accroître le pouvoir de prise de décision des pays en développement à croissance rapide sont indispensables pour rendre cette institution sexagénaire plus représentative de l'économie mondiale, affirme un expert sur le Fonds.

« Il faut reconnaître une des réalités de l'économie actuelle, qu'il existe plus d'acteurs importants aujourd'hui qu'il y a 30 ans », a déclaré Edwin Truman, chercheur à l'Institute for International Economics (IIE) de Washington, dans une interview, le 6 septembre.

Il a ajouté que les petits pays industrialisés tels que la Belgique, les Pays-Bas et l'Italie avaient toujours plus de poids au FMI que les économies de marché émergentes telles que la Chine, la Corée du Sud, le Mexique, la Turquie, l'Afrique du Sud et l'Inde qui ont rapidement progressé lors des dernières décennies.

Le 1er septembre, le Conseil d'administration du FMI, qui supervise les opérations au jour le jour du Fonds, a recommandé la mise en œuvre d'un premier train de mesures de réformes de la gouvernance, destiné à restaurer la pertinence de l'institution pour tous ses membres.

Selon le texte d'un communiqué de presse du FMI, il s'agirait, dans un premier temps, d'accroître le nombre de voix des « pays le plus sous-représentés que sont la Chine, la Corée du Sud, le Mexique et la Turquie » dans le cadre d'un programme plus large visant à mieux aligner la structure de la gouvernance sur le poids économique des grands marchés émergents. Le Conseil des gouverneurs examinera cette proposition lors de sa réunion des 19 et 20 septembre à Singapour.

Les pays en développement s'attendent à plus

Les États-Unis ont salué la proposition de réforme mais certains grands pays en développement, tels que l'Argentine et le Brésil, se disent déçus de ne pas avoir été inclus dans le réajustement.

Le système de gouvernance du FMI se fonde sur un système compliqué de quotas dans le cadre duquel la distribution des quotas détermine l'engagement financier du pays au Fonds et le nombre de ses voix. La taille du quota influe également sur le montant que le pays peut emprunter au Fonds. Les quotas sont calculés selon une formule qui inclut divers facteurs économiques, dont le produit intérieur brut (PIB), les transactions du compte courant et les réserves officielles en devises internationales.

Ce qui importe le plus est cependant la taille relative des quotas car dans la plupart des cas où un vote est nécessaire, il faut une majorité de 85 % des voix.

Le Fonds a déclaré qu'à une date ultérieure, il envisage de modifier la formule de calcul des quotas de manière à permettre un large réalignement des pouvoirs de prise de décision impliquant un plus grand nombre de pays.

Bien que les modifications proposées ne réduisent pas les quotas nationaux, il est probable que les pays ayant le plus à perdre de la diminution de leur pourcentage total des voix s'y opposeront, a déclaré M. Truman.

Parmi eux se trouvent la Belgique, les Pays-Bas et les pays scandinaves ainsi que les plus pauvres des pays en développement, avant tout africains. (La proposition essaie de préserver le pourcentage total des voix de ces derniers en doublant le nombre de leurs voix de base, lesquelles avaient été réparties en nombre égal entre tous les membres.)

Les États-Unis et quelques autres pays demandent également une réforme du Conseil d'administration pour permettre une plus grande représentation des grands pays émergents à économie de marché, avant tout par l'intermédiaire d'une consolidation des sièges de l'Union européenne.

Des représentants de l'Inde auraient dit qu'ils doutaient que les pays européens soient disposés à abandonner une partie de leur pouvoir de prise de décision.

L'ancien ministre américain des finances, M. John Snow, avait déclaré en avril que pour que la réforme réussisse, « il faut que les membres regardent au-delà de leurs intérêts immédiats ».

Créanciers ou emprunteurs ?

Tous les experts ne sont pas d'accord sur le principe d'un transfert de pouvoir des pays industrialisés aux pays en développement.

Adam Lerrick, économiste à la Carnégie Mellon University et à l'American Enterprise Institute, est d'avis que de donner aux économies de marché émergentes, qui sont avant tout des emprunteurs, une plus grande voix dans la direction de l'institution va à l'encontre de la pratique acceptée dans le secteur privé, que ce sont les créanciers,

pas les emprunteurs, qui décident la politique à suivre.

« Les emprunteurs veulent toujours plus d'argent, des taux d'intérêt moins élevés, des délais de remboursement plus longs et moins de conditions » a dit M. Lerrick dans une interview du 6 septembre. « Cela ne protège pas la solvabilité de l'institution. »

Pour diminuer le risque d'insolvabilité, a-t-il continué, le pourcentage total des voix d'un pays doit aussi refléter d'une manière ou d'une autre sa position de créancier ou de débiteur.

De plus, a-t-il encore ajouté, réformer la structure de gouvernance du FMI avant de redéfinir sa mission et ses objectifs revient à mettre la charrue avant les bœufs. Les critiques du Fonds portent moins sur sa structure de gouvernance que sur son rôle.

L'institution a été créée en 1944 avec des objectifs qui étaient appropriés aux conditions économiques de l'après-guerre, a-t-il précisé, à savoir des taux de change fixes et une absence complète de marchés financiers internationaux.

« Donc, dit-il, la première chose que les gouvernements devraient demander est : quel doit être le rôle du FMI au XXIe siècle ? »

Pour M. Truman, l'idée qu'il faille redéfinir d'abord la mission du FMI avant de procéder au réalignement du pourcentage des votes est « complètement bâtarde ». À son avis, cela reviendrait à laisser les pays qui ont maintenant les plus grands pouvoirs de décision décider du rôle futur de l'institution et à ne donner aux pays émergents plus de pouvoir qu'une fois ce nouveau rôle déterminé.

Il est d'accord avec le point de vue dominant, que la réforme de la gouvernance doit être la première priorité du Fonds. Sans cela, a-t-il dit dans un rapport de 2006 de l'IIE, « l'efficacité du Fonds s'en trouvera sapée à jamais ».

(Les articles du «Washington File» sont diffusés par le Bureau des programmes d'information internationale du département d'Etat. Site Internet: http://usinfo.state.gov/fr/)

15/09/2006

Des célébrités américaines plaident la cause du Darfour

(L'acteur George Clooney et le prix Nobel de la paix Elie Wiesel s'adressent au Conseil de sécurité de l'ONU.) (980)

Par Judy Aita
Correspondante du Washington File

Nations unies - Le 14 septembre, le lauréat du prix Nobel de la paix Elie Wiesel et le célèbre acteur George Clooney ont plaidé la cause du Darfour devant le Conseil de sécurité de l'ONU.

MM. Wiesel et Clooney étaient les invités des États-Unis lors d'une réunion spéciale du Conseil présidée par le représentant de ce pays, M. John Bolton. Ce dernier a déclaré qu'il espérait que la présence de ces deux célèbres défenseurs des droits de l'homme attirerait l'attention sur la crise croissante au Darfour et aiderait à souligner la nécessité de déclencher une action décisive aux Nations unies.

« Chaque jour qui passe, un peu plus d'hommes, de femmes et d'enfants innocents souffrent là-bas. Chaque jour, des femmes et des jeunes filles sont violées lorsqu'elles s'aventurent en dehors des camps de réfugiés pour chercher du bois de chauffage. On ne peut invoquer la complexité pour refuser de se pencher sur ce problème. »

George Clooney, qui a visité un camp de réfugiés au Darfour en avril dernier, a déclaré qu'il était venu témoigner devant le Conseil afin « d'être la voix de ceux qui ne peuvent pas parler pour eux-mêmes ».

« Ma tâche consiste à venir ici aujourd'hui afin de vous supplier, au nom des millions de gens qui vont mourir - et ne vous y trompez pas, ils vont mourir - de prendre des mesures réelles et efficaces pour mettre fin à cette crise », a dit M. Clooney.

Tout en admettant que la situation était complexe sur le plan politique, il a ajouté : « (...) Lorsque vous voyez des villages entiers dont les habitants ont été massacrés, dont les puits ont été empoisonnés et ensuite remplis des corps des victimes, il n'est plus question de complexité, mais de ce qui est juste et de ce qui est mal. »

Les deux hommes ont ensuite évoqué le 30 septembre, date à laquelle les 7.000 hommes de l'Union africaine devront quitter le Darfour, à moins que le gouvernement du Soudan n'autorise les Nations unies à renforcer les effectifs de cette mission et à commencer à prendre la direction des opérations. Si les troupes de l'Union africaine partent, les organisations humanitaires, dont le personnel est de plus en plus souvent victime d'attaques, devront aussi abandonner leurs travaux. Leur départ pourrait laisser plus de 2,5 millions de personnes sans nourriture et sans soins élémentaires. Les Nations unies estiment que sans aide internationale, jusqu'à 100.000 personnes pourraient mourir chaque mois.

S'il n'y a plus de soldats de la paix au Darfour après le 30 septembre, a dit M. Clooney, « il suffira d'envoyer des hommes avec des pelles, des draps blancs et des pierres tombales ».

MM. Wiesel et Clooney ont ensuite souligné que le Conseil de sécurité avait « le devoir de protéger » ceux qui ne pouvaient pas se protéger eux-mêmes. Ils ont rappelé aux membres du Conseil qu'en 1994, au Rwanda, près de 800.000 personnes avaient été massacrées et que les Nations unies n'avaient rien fait.

Lors du Sommet mondial de 2005, les pays membres de l'ONU ont décidé qu'il y avait une obligation internationale collective de protéger les populations du génocide, des crimes de guerre, de l'épuration ethnique et des crimes contre l'humanité. Les dirigeants du monde avaient alors chargé le Conseil d'entreprendre des actions décisives dans les cas où il n'y avait pas de solution pacifique à une crise et qu'un gouvernement refusait d'agir dans le bon sens.

« Le Soudan ne peut pas faire revivre ses morts, mais il peut permettre aux Nations unies de redorer leur blason », a dit M. Wiesel.

Poussés au désespoir

Les deux hommes, qui représentent des milliers de militants dans le monde, sont venus au Conseil de sécurité « parce que plus que toute autre organisation, vous tenez leur destinée entre vos mains (...) Vous êtes le dernier recours politique pour les victimes du Darfour et ceux qui les soutiennent », a dit M. Wiesel.

« Nous sommes venus devant vous parce que nous sommes désespérés. Nous avons tout essayé. Nous avons frappé à de nombreuses portes, lancé des appels à la conscience, imploré les riches et les puissants d'aider les faibles et les pauvres de ce monde. Que pouvions-nous faire de plus ? »

Il a exhorté le Conseil à devenir le « protecteur moral » du Darfour et à mettre fin à la violence.

« Vous pouvez stopper cela. Il y a tant de moyens, et vous les connaissez tous. Vous avez même adopté certaines résolutions à cet effet », a affirmé M. Wiesel, mentionnant des sanctions économiques, politiques et culturelles, et la menace de mesures de rétorsion contre ceux qui se livrent à la tuerie.

Il a ensuite exhorté les Nations unies à aider l'Union africaine à continuer son travail. Envoyez plus de troupes « non pas pour faire la guerre, mais pour offrir un asile sûr à ceux qui en ont besoin ».

Les Nations unies « ne devraient pas attendre l'invitation du Soudan » pour envoyer des casques bleus, a-t-il affirmé. « Allez-y de toute façon. Les tortionnaires et les assassins n'attendent pas. La Charte de l'ONU vous demande d'intervenir. Au nom de ce qu'il y a de plus sacré, soyez à la hauteur de ce que l'on attend de vous. »

Le secrétaire d'État Kofi Annan a qualifié la situation au Darfour de désespérée. « Si les troupes de l'Union africaine sont forcées de partir et si nous sommes incapables de mettre sur pied une force onusienne pour les remplacer, nous fonçons tout droit vers le désastre et je ne pense pas que nous puissions permettre que cela ait lieu » a-t-il dit, le 13 septembre.

M. Annan a demandé à tous les États membres de l'ONU de « faire pression » sur le Soudan pour qu'il accepte la venue des casques bleus.

(Les articles du «Washington File» sont diffusés par le Bureau des programmes d'information internationale du département d'Etat. Site Internet: http://usinfo.state.gov/fr/)

15/09/2006

Texte - Résumé analytique du Rapport 2006 sur la liberté de religion dans le monde

(Les É.-U. cherchent à promouvoir la liberté de religion et de conscience partout dans le monde.) (5500)

On trouvera ci-après le texte du résumé analytique du Rapport 2006 sur la liberté de religion dans le monde, rendu public par le département d'État le 15 septembre 2006.

(Début du texte)

Rapport annuel 2006 sur la liberté de religion dans le monde

Résumé analytique

Rapport annuel

Ce rapport a pour objet de présenter les actions de gouvernements, qu'ils répriment l'expression religieuse, persécutent les croyants innocents ou tolèrent la violence contre les minorités religieuses, ou qu'ils respectent, protègent ou encouragent la liberté de religion. Nous nous efforçons de décrire impartialement les exactions contre les adhérents de toutes les traditions et croyances religieuses. La gamme des gouvernements dont nous rendons compte va de ceux qui protègent la liberté de religion dans son sens le plus plein (ceux qui respectent de façon générale le droit à la liberté de religion) aux régimes totalitaires qui cherchent à contrôler la pensée et l'expression religieuses et considèrent certains groupes religieux, voire tous, comme des menaces.

La promotion de la liberté de religion est au cœur de la politique étrangère des États-Unis et elle fait partie de la mission du département d'État. L'attachement des États-Unis à la cause de la liberté de religion et aux normes internationales en matière de droits de l'homme se reflète également dans divers documents tels que l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui dit clairement que toute personne a le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion. En vertu de notre profond engagement en faveur de ces libertés, le département d'État observe les cas de persécution et de discrimination religieuses partout dans le monde, recommande et met en œuvre des mesures dirigées vers des régions et des pays, et élabore des programmes visant à promouvoir la liberté de religion. Les États-Unis, par le biais d'une diplomatie transformatrice, cherchent à promouvoir la liberté de religion et de conscience partout dans le monde en tant que droit humain fondamental et source de stabilité pour tous les pays. À cette fin, ils s'efforcent d'aider les nouvelles démocraties à mettre en œuvre la liberté de religion et de conscience, d'aider les ONG impliquées dans les droits de l'homme et la religion à promouvoir la liberté de religion, et d'identifier et de promouvoir des changements dans les politiques et les actions des régimes qui persécutent leurs citoyens et d'autres sur la base de leurs croyances religieuses.

La vaste majorité des gens dans le monde ont des convictions religieuses auxquelles ils restent très attachés. C'est précisément parce que la religion tient une place centrale dans leur vie que tant d'entre eux considèrent la liberté de religion comme le plus important de leurs droits. En même temps, les tendances mondiales, les distinctions régionales, les préférences locales et le passé individuel de tout un chacun causent souvent des chevauchements importants entre l'identité religieuse, l'ethnie, la classe, la langue ou l'affiliation politique. Le droit à la liberté de religion peut être réprimé de nombreuses manières, aussi bien flagrantes que subtiles. La typologie suivante, bien que nullement exhaustive, représente les principaux types d'abus identifiés dans ce rapport, et peut servir de guide pour évaluer les tendances en matière de liberté de religion : les régimes totalitaires ou autoritaires, l'hostilité officielle à l'égard des religions minoritaires, la négligence officielle envers la discrimination sociale, une législation discriminatoire qui favorise la religion de la majorité et la dénonciation de certaines religions comme culte.

La première catégorie d'infraction, et la plus criante, se rapporte aux régimes totalitaires et autoritaires qui cherchent à contrôler la pensée et l'expression religieuses. Ils considèrent certains groupes religieux, voire tous, comme des ennemis de l'État en raison de leurs convictions religieuses ou de leur indépendance vis-à-vis de l'autorité centrale. Certains gouvernements font preuve d'hostilité envers des groupes spécifiques qu'ils répriment, les identifiant souvent comme des « menaces contre la sécurité ». Il est important de faire une différence entre les groupes de croyants qui expriment des doléances politiques légitimes

et ceux qui détournent la religion et l'utilisent pour prôner la violence contre d'autres groupes religieux ou l'État. Le présent rapport considère qu'il y a abus lorsqu'un gouvernement réprime l'expression religieuse d'une population qui pratique de manière pacifique, sous prétexte d'atteinte à la sécurité nationale. Par exemple, la guerre contre le terrorisme ne doit pas servir d'excuse à la répression d'une pratique religieuse paisible. Le rapport dénonce également les pays et les cas où les actions prises par des autorités trop zélées contre des fidèles soupçonnés d'extrémisme ont eu pour principal effet de restreindre la liberté de religion. Dans certains pays, par exemple, beaucoup de personnes hésitent à se rendre souvent à la mosquée de peur de se faire considérer comme des extrémistes par le gouvernement.

Une deuxième catégorie d'abus a trait à l'hostilité de l'État à l'égard des religions minoritaires ou non approuvées. Ces États appliquent une politique visant à exiger que les croyants abjurent leur foi, à provoquer l'exode de membres de certains groupes religieux ou à intimider ou à harceler certains groupes. Le rapport note par exemple les cas où la répression de groupes religieux était liée à une identité ethnique du fait que l'État, dominé par un groupe ethnique majoritaire, a réprimé la croyance d'un groupe minoritaire. On trouve également dans ce rapport des cas où l'État s'est servi de la conviction religieuse d'une personne comme moyen de déterminer son idéologie politique, entraînant l'intimidation et le harcèlement de certains groupes religieux.

La troisième catégorie d'infraction se rapporte aux cas où l'État ne redresse pas la discrimination ou les abus sociaux commis à l'encontre de groupes religieux. Dans ces pays, même si la législation en vigueur décourage la discrimination et la persécution religieuses, les autorités faillissent à leur obligation de prévenir les conflits religieux ainsi que le harcèlement et autres actions dommageables contre des groupes religieux minoritaires. Pour protéger la liberté de religion, il ne suffit pas d'avoir de bonnes lois écrites. Il faut que le gouvernement agisse à tous les niveaux pour prévenir les abus des acteurs publics ou privés, traduire les fauteurs de trouble en justice et offrir, le cas échéant, des réparations aux victimes. Il incombe aux gouvernements non seulement de faire en sorte que leurs agents ne violent pas la liberté de religion mais aussi de protéger la liberté de religion en garantissant que les acteurs privés respectent l'État de droit. De plus, ils se doivent d'encourager un climat de respect et de tolérance pour tous. Le rapport présente des cas de pays qui n'ont pas pris les mesures nécessaires pour prévenir des atteintes à la liberté de religion ou qui n'ont pas réagi avec assez de détermination et de force face à des violations de la liberté religieuse par des acteurs privés, des entités non gouvernementales ou des responsables locaux des forces de police.

On range dans une quatrième catégorie les infractions liées à l'adoption de lois discriminatoires ou de mesures qui favorisent telle religion majoritaire et désavantagent les minoritaires. Une telle situation résulte souvent de la domination par la majorité religieuse et d'un parti pris contre les religions nouvelles ou minoritaires. Ainsi, même si la majorité de la population de ces pays peut assister aux offices sans être harcelée, on ne peut pas dire que l'individu est vraiment libre de choisir sa religion et de la pratiquer. De plus, le soutien apporté à une religion par le gouvernement peut même restreindre la liberté religieuse des fidèles de la majorité s'il approuve une seule interprétation de cette religion.

Enfin, la pratique consistant à réprimer certaines religions en les classant parmi les cultes ou sectes dangereux est une forme commune d'abus, même dans les pays où la liberté de religion est par ailleurs respectée. Par exemple, le présent rapport examine les dénonciations formulées contre les chiites dans les pays à majorité sunnite - et vice-versa - surtout lorsque les gouvernements prennent sur eux-mêmes de réguler la croyance et la pratique religieuses dans l'optique d'une seule de ces traditions religieuses.

Entre le 1er juillet 2005 et le 30 juin 2006, période couverte par ce rapport, des événements de nature très diverse ont eu des répercussions sur la liberté de religion. On notera à cet égard l'intérêt de plus en plus vif que les médias de par le monde ont eu tendance à manifester pour les questions et controverses liées à la liberté de religion. Témoin le tollé international provoqué en février 2006 au sujet de la reproduction d'une série de douze dessins satirisant Mahomet, originellement publiés en septembre 2005 dans le journal danois Jyllands-Posten. Pour justifier cette réimpression, les médias européens ont argué de la liberté d'expression. Cependant, de nombreux observateurs, dont notamment les communautés musulmanes minoritaires d'Europe, ont interprété

cela comme une attaque directe ou une démonstration d'intolérance envers l'islam.

Ce résumé analytique comprend deux parties : la première récapitule, pays par pays, les actions prises par le gouvernement américain pour faire avancer la cause de la liberté religieuse dans les pays décrits comme « particulièrement préoccupants » du fait de graves violations de la liberté de religion. La seconde partie donne des précisions sur les pays où la liberté de religion est sur le devant de la scène, y compris les « pays particulièrement préoccupants ». Pour chacun de ces pays, le rapport indique la situation juridique et les politiques pertinentes et donne des exemples d'abus ou de mesures prises par le gouvernement pour promouvoir ou protéger la liberté de religion. Pour la plupart, ces pays présentent des cas relevant de l'une ou de plusieurs des catégories d'abus susmentionnées.

PREMIÈRE PARTIE : ACTIONS PRISES PAR LES ÉTATS-UNIS À L'ÉGARD DES PAYS PARTICULIÈREMENT PRÉOCCUPANTS

La loi de 1998 sur la liberté religieuse dans le monde prévoit la préparation d'un rapport annuel sur l'état de la liberté de religion dans le monde et la désignation des pays qui ont « commis ou toléré des abus particulièrement graves de la liberté de religion » pendant la période couverte par le rapport comme « pays particulièrement préoccupants (PPP) ». Après cette désignation, il peut s'ensuivre une période de négociation pendant laquelle les États-Unis cherchent à œuvrer avec le pays désigné à l'adoption de changements. Par la suite, selon les résultats de ces discussions, le secrétaire d'État adopte une ou plusieurs lignes d'action énoncées dans la loi de 1998. Celles-ci vont de sanctions diverses à un accord pouvant aller jusqu'à la suspension de la loi. Dans les pays où les États-Unis ont des sanctions en vigueur conformément à une autre loi, le secrétaire d'État peut désigner l'une ou plusieurs d'entre elles comme s'appliquant aussi à la loi de 1998. L'ambassadeur chargé de la liberté de religion dans le monde et ses collaborateurs prennent tout au long de l'année des mesures visant à promouvoir la liberté religieuse dans chacun des PPP. Ce chapitre présente les mesures prises par d'autres membres du gouvernement américain pour promouvoir la liberté de religion et encourager les autorités à prendre des dispositions visant à accroître cette liberté. En novembre 2005, la secrétaire d'État a de nouveau désigné la Birmanie, la Chine, la Corée du Nord, l'Iran, le Soudan, l'Érythrée, l'Arabie saoudite et le Vietnam comme pays particulièrement préoccupants. Les rapports sur les pays individuels donnent des détails sur les mesures prises dans ces pays et d'autres.

(...)

Érythrée

Le secrétaire d'État a désigné l'Érythrée comme pays particulièrement préoccupant en 2004. Au titre des mesures prises en 2005 dans le cadre de la loi de 1998, la secrétaire d'État a imposé une interdiction d'exportation commerciale en Érythrée de tous articles et services de défense entrant dans le cadre de la Loi sur le contrôle des exportations d'armes, exception faite de certains articles requis notamment pour les programmes américains de maintien de la paix et de lutte contre le terrorisme. Des représentants de l'ambassade des États-Unis rencontrent régulièrement les dirigeants des communautés religieuses. L'ambassadeur et d'autres agents de l'ambassade ont soulevé la question des restrictions imposées aux groupes religieux non enregistrés et de l'emprisonnement de certains de leurs membres avec des représentants du Bureau du président, du ministère des affaires étrangères, du ministère de la justice et des dirigeants du seul parti politique autorisé, le Front populaire pour la démocratie et la justice.

(...)

Soudan

Le Soudan est désigné comme PPP tous les ans depuis 1999. Parmi les nombreuses sanctions américaines appliquées à ce pays, en 2005 la secrétaire d'État a prorogé la désignation d'une sanction - consistant à s'abstenir de voter ou à voter contre l'octroi de prêts ou d'autres fonds des institutions financières internationales au Soudan - comme s'appliquant aussi à la loi de 1998. Le gouvernement Bush a encouragé le Gouvernement d'unité nationale à honorer les promesses de liberté de religion inscrites dans l'Accord de paix global et dans la Constitution nationale intérimaire, et a indiqué clairement que les restrictions à la liberté de religion freinaient l'amélioration des relations entre le Soudan et les États-Unis. Robert Zoellick, secrétaire d'État adjoint, a organisé un forum interreligieux avec des dirigeants musulmans et chrétiens à Khartoum lors de sa visite dans le pays en

novembre 2005. Les membres de l'ambassade des États-Unis rencontrent fréquemment les chefs de différents groupes religieux. Ils ont tissé des rapports de travail avec un certain nombre de dirigeants musulmans et chrétiens et les responsables américains en rencontrent régulièrement d'autres à Khartoum, à Juba et lors de leurs visites en dehors de la capitale.
(...)

DEUXIÈME PARTIE : LA SITUATION DE LA LIBERTÉ RELIGIEUSE DANS LES PAYS

La présente section donne un résumé de la situation de la liberté de religion dans nombre de pays où cette question suscite un grand intérêt. Pour chacun de ces pays, le rapport indique la situation juridique et la politique pertinente et donne des exemples d'abus ou de mesures prises par le gouvernement pour promouvoir ou protéger la liberté de religion.

(...)

Égypte

Si le droit à la liberté de religion et à la pratique des rites religieux est inscrit dans la Constitution égyptienne, dans la réalité, le gouvernement impose des restrictions à son exercice. Les pratiques religieuses qui sont incompatibles avec l'interprétation gouvernementale de la charia, la loi canonique islamique, sont interdites. Les membres des minorités religieuses non islamiques reconnues par le gouvernement peuvent en général pratiquer leur culte sans être harcelés mais la tradition et certains aspects de la législation discriminent contre certaines minorités religieuses, dont les chrétiens et plus spécialement les baha'is qui ne sont pas officiellement reconnus. Le gouvernement continue à ne pas accorder de pièces d'état civil - cartes d'identité, certificats de naissance et de mariage - aux quelque 500 à 2000 personnes qui constituent la communauté baha'ie. Il a fait appel d'une décision d'un tribunal administratif en date du 4 avril qui reconnaissait le droit des citoyens baha'is à recevoir des cartes d'identité et des certificats de naissance sur lesquels était indiquée leur religion. De nombreux lieux de culte ont toujours des difficultés à obtenir des permis de réparation et de reconstruction en dépit d'un décret présidentiel de décembre 2005 déclarant que ces permis, qui jusqu'alors devaient être approuvés par le président, pouvaient être accordés par les gouverneurs provinciaux. Par le passé, le gouvernement n'offrait aux personnes qui renonçaient à l'islam pour se convertir au catholicisme aucun recours légal leur permettant de modifier la désignation de leur religion dans leur état civil. Au cours des deux dernières années, quelque 32 musulmans qui avaient abjuré le christianisme ont reçu des verdicts leur permettant de recouvrer leur identité chrétienne originelle. Metwalli Ibrahim Metwalli Saleh, qui avait été arrêté par le State Security Intelligence Service (SSIS - service du renseignement) en mai 2003 pour ses vues sur l'islam - notamment le droit de se convertir - a été libéré le 23 avril après huit jugements séparés en sa faveur de la Supreme State Security Emergency Court et une déclaration officielle du procureur ordonnant sa libération.

Érythrée

La situation en matière de liberté de religion ne s'est pas améliorée et elle s'est même détériorée dans certains domaines. Le gouvernement érythréen impose de fortes restrictions sur la liberté de religion des groupes qui ne sont pas enregistrés et il viole l'indépendance de certains groupes enregistrés. À la suite d'un décret de 2002 disposant que les groupes religieux devaient se faire enregistrer, le gouvernement a fermé tous les lieux de culte des groupes n'appartenant pas à une des quatre grandes institutions religieuses : l'église orthodoxe d'Érythrée, l'église catholique romaine, l'église évangélique (luthérienne) d'Érythrée et l'islam. Il continue à harceler, arrêter et emprisonner les membres des groupes évangéliques indépendants (dont les pentecôtistes), des témoins de Jéhovah, et du mouvement réformiste de l'église orthodoxe érythréenne. Il est également intervenu dans les décisions procédurières et administratives de l'église orthodoxe érythréenne lorsqu'il a remplacé son patriarche par son propre candidat. Il a également refusé d'enregistrer l'une quelconque des quatre confessions ayant fait une demande d'enregistrement en 2002, a continué à limiter les réunions religieuses et à arrêter des personnes pendant des cérémonies religieuses et des cercles de prière. Certains rapports font aussi état de reniements forcés. Certains prisonniers religieux ont été détenus dans des conditions très dures, notamment des variations extrêmes de température et un accès limité - voire nul - à leurs familles.

(...)

Soudan

La Convention nationale intérimaire de 2005 institue la liberté de religion dans tout le pays et on a pu noter certaines améliorations dans ce domaine pendant la période couverte par ce rapport. Cependant, les distinctions régionales dans la Constitution négociée dans le cadre de l'Accord de paix global amènent des disparités dans le traitement des minorités religieuses entre le Nord et le Sud. La Constitution a conservé la charia comme source de la législation dans les États en dehors du sud du Soudan alors qu'elle reconnaît le « consensus populaire » et « les valeurs et les coutumes du peuple soudanais, y compris ses traditions et ses croyances religieuses » comme sources de la législation dans le Sud. Le gouvernement du sud du Soudan respecte les droits des chrétiens et des musulmans dans les dix États du Sud comme le demande sa constitution intérimaire séparée, signée le 5 décembre 2005, mais le nouveau gouvernement d'unité nationale continue à imposer des restrictions sur les chrétiens du Nord, notamment en leur refusant des permis de construire de nouvelles églises. Le gouvernement national exige que tous élèves du Nord étudient l'islam à l'école, qu'ils soient musulmans ou non, même s'ils sont inscrits dans des écoles catholiques privées. La Constitution nationale intérimaire prévoit l'établissement d'une Commission pour les droits des non-musulmans dans la capitale, Khartoum, pour garantir que les non-musulmans ne souffrent pas indûment de l'application de la charia mais, à la fin de la période couverte par le rapport, elle n'avait pas encore été créée. Le dialogue entre les groupes chrétiens et musulmans se poursuit sous les auspices du Conseil interreligieux soudanais, ONG soutenue par le gouvernement d'unité nationale et le Conseil soudanais des églises qui comprend des groupes catholiques, orthodoxes et protestants. Ce conseil a soutenu les efforts en faveur de la paix et de la réconciliation entre chrétiens et musulmans en parrainant, en juillet 2005, avec l'Institut américain pour la paix, une conférence sur le rôle des dirigeants religieux dans le processus de construction de la paix.

(Fin du texte)

(Diffusé par le Bureau des programmes d'information internationale du département d'Etat. Site Internet : http://usinfo.state.gov/fr/)

Pour toute information concernant l'Africa News Report, merci de contacter :

simps@state.gov

Le prochain numéro d'Africa News Report sera disponible le 25 septembre 2006.